

à proposer la motion demain, bien que l'avis ne paraîtrait toujours que dans les *Procès-verbaux*.

(L'avis de motion est retiré.)

SUSPENSION DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT
POUR LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que les dispositions de l'article 15 du Règlement relatives à l'étude des bills privés et publics le mardi soient suspendues à l'égard de la séance du mardi 8 avril 1952, afin que l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité de voies et moyens (exposé budgétaire) soit pris en considération à huit heures du soir.

(La motion est adoptée.)

ASSURANCE-CHÔMAGE

EMPLOYÉS DES MINES DE CHARBON
D'INVERNESS (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. F. Carroll (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail; je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu. Le ministre est sans doute au courant de la situation grave qui existe dans la ville minière d'Inverness. Il y a six mois, la mine de houille a cessé son activité et, depuis lors, trois à quatre cents travailleurs sont sans emploi. Vu que leur assurance-chômage est épuisée pour la plupart, je prie le ministre de songer à la possibilité de prendre des dispositions étrangères à la loi, à l'intention de ces gens, jusqu'à ce qu'on puisse prendre d'autres mesures en vue de leur réadaptation.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je suis au courant de la situation dont vient de parler le député d'Inverness-Richmond. Bien que la Commission d'assurance-chômage ne puisse continuer à verser les prestations supplémentaires qui ont pris fin il y a une semaine aujourd'hui, je vais tout de même demander à la Commission de faire étudier la question dont on a parlé pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'aider en procurant du travail soit là-bas, soit ailleurs.

QUESTION AU SUJET DE L'APPLICATION
AUX PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Je désire poser au ministre du Travail une question découlant de la réponse qu'il m'a fournie, hier, au sujet de l'application de l'assurance-chômage aux pêcheurs. Dans le rapport sur le relevé effectué par la Commission d'assurance-chômage en 1951, je lis, au paragraphe 279, les mots suivants: "Les autorités com-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

pétentes devraient assurer une certaine forme d'assistance aux chômeurs". Le ministre voudrait-il préciser ces mots?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): On veut dire, sauf erreur, que vu que la Commission a conclu que pour l'instant du moins, ainsi que je l'ai annoncé à la Chambre hier, les pêcheurs ne pouvaient pas bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage, il faudrait venir en aide aux pêcheurs nécessaires en établissant des programmes régionaux d'assurance ou de secours aux chômeurs.

RENTES

MODIFICATION DES CONTRATS PAR RAPPORT AUX
VERSEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DE
LA VIEILLESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Étant donné que les versements relatifs à la sécurité de la vieillesse sont acquis aux Canadiens à partir de 70 ans, a-t-on songé à permettre la modification des contrats existants en matière de rentes à jouissance différée, afin qu'une rente plus forte soit versée jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, alors qu'elle serait réduite de \$40 par mois?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Oui, c'est là un aspect de la question des rentes qu'étudient nos fonctionnaires.

IMMIGRATION

ENTRÉE ILLÉGALE AU CANADA D'ÉTRANGERS
VENANT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre a-t-il une déclaration à formuler au sujet de la nouvelle qui nous vient de Buffalo et selon laquelle des immigrants admis au Canada ou des étrangers traversent illégalement la frontière à cet endroit? Les dossiers du ministère indiquent-ils que le Canada a payé le passage de certaines de ces personnes venues de l'Europe au Canada?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'ai lu la nouvelle parue dans les journaux; c'est pour le moment l'unique renseignement que je possède sur ces prétendues infractions outre-frontière. Je